

1. Record Nr.	UNINA9910418015003321
Autore	Armogathe Jean-Robert
Titolo	Antiromanisme doctrinal et romanité ecclésiale dans le catholicisme posttridentin (xvie-xxe siècles) // Sylvio De Franceschi
Pubbl/distr/stampa	[S.I], : LARHRA, 2019
ISBN	979-1-03-654322-7
Descrizione fisica	1 online resource (168 p.)
Altri autori (Persone)	De FranceschiSylvio FourcadeMichel FranceschiSylvio De MaireCatherine MichelFlorian SouriacPierre-Jean De FranceschiSylvio
Soggetti	Religion History papauté gallicanisme catholicisme posttridentin antiromanisme excommunication Église ecclésiologie ministérielle pouvoir temporel
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	La romanité est une notion que l'on trouve communément employée dans les analyses historiographiques consacrées au catholicisme d'après le concile de Trente. Force est pourtant de constater encore l'insuffisance, voire l'absence, de caractérisation qui puisse autoriser un usage légitime et véritablement fructueux du concept de romanitas. Le

premier, Yves Congar s'était ému d'une lacune dans la réflexion des historiens et avait posé de précieux jalons dans un article paru en 1987 dans la Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques. Sa démarche constitue toujours très certainement l'effort le plus sérieux qui ait été fait pour clarifier un débat singulièrement actuel. Au cours de la deuxième moitié du xxe siècle, les travaux d'Alphonse Dupront et de Bruno Neveu ont par ailleurs souligné, sur un plan historiographique, la nécessité d'explorer une notion toujours insuffisamment définie. L'objectif de la journée d'étude organisée à Lyon le 30 novembre 2007 par l'équipe RESEA du LARHRA, UMR-CNRS 5190, consistait à évaluer la fécondité d'une démarche historique qui tente de préciser le concept de romanité dans ses rapports avec l'antiromanisme doctrinal développé par certaines tendances centrifuges du catholicisme, le gallicanisme au premier rang, mais aussi le jansénisme, le juridictionnalisme vénitien, ou encore les sensibilités schismatiques ou critiques catholiques du xxe siècle. Une longue périodisation a été retenue afin de favoriser les échanges entre modernistes et contemporanéistes, mais aussi afin de respecter la cohérence d'une période de l'histoire de l'Église catholique qui court du concile de Trente jusqu'à Vatican II.
